



## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 DECEMBRE 2023**

### **Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale de Ramsay Générale de Santé du 7 décembre 2023**

Les actionnaires de la société Ramsay Générale de Santé sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 7 décembre 2023 qui se déroulera à 10 heures à l'Apostrophe 83 avenue Marceau 75116 Paris.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le lundi 30 octobre 2023 et contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée Générale.

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de Ramsay Générale de Santé 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris et consultables sur le site Internet de la Société ([www.ramsaysante.fr](http://www.ramsaysante.fr) rubrique « Informations financières / Assemblées Générales ») dans les conditions légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225 -84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société : Ramsay Générale de Santé (Assemblée générale) 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : [questions@ramsaysante.fr](mailto:questions@ramsaysante.fr) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site Internet de la Société pour être informés des dernières communications.